



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 29 janvier 2024

2024 - 001bis	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Abroge et remplace pour rectification et erreur matérielle
la délibération n°2024-001**

VU l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles D.1411-3 et D.1411.4 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

CONSIDÉRANT qu'il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Monsieur le Maire,



CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de Mme Christelle LA
autres membres de la CAO ont également démissionné,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner de nouveaux membres de la
commission d'appel d'offres pour la durée restante du mandat,

CONSIDÉRANT qu'après appel à candidatures au sein de l'assemblée UNE
LISTE UNIQUE a été proposée et composée des personnes suivantes :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Président de droit : M. le Maire	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FOURNET Cyrille	LABAT Benoît
VILATON Pascal	GATUINGT Patrice
CONSTANTIN François	LARROQUE Claude

**En application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des
collectivités territoriales, Monsieur le Maire déclare les personnes installées
immédiatement comme membres de la Commission d'appel d'Offres :**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Président de droit : M. le Maire	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FOURNET Cyrille	LABAT Benoît
VILATON Pascal	GATUINGT Patrice
CONSTANTIN François	LARROQUE Claude

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 1^{er} février 2024

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024001bis
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa
publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de
l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau
(sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie
dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*